

DÉCISION de MONSIEUR le PRÉSIDENT du TRIBUNAL ADMINISTRATIF du 22 JUIN 2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

22/06/2020

N° E20000037 /59

LE MAGISTRAT DÉLÉGUÉ

Décision désignation commissaire

CODE : 2

Vu, enregistrée le 19/06/2020, la lettre par laquelle le Préfet du Pas-de-Calais demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la demande d'autorisation environnementale concernant la société les délices des 7 vallées en vue d'être autorisée à étendre ses activités de production de pâtisseries sur le territoire de la commune de Tincques ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

Vu la délégation de signature du 12 Mai 2020 donnée par le président du tribunal à M. Marc PAGANEL, vice-président ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Alain DAGET, directeur de groupe de banques, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Pas-de-Calais, au Directeur de la société les délices des 7 vallées et à Monsieur Alain DAGET.

Fait à Lille, le 22/06/2020

Le magistrat délégué,



Marc PAGANEL

Pour expédition conforme
Pour le greffier en chef,
L'adjoint administratif délégué

